

Gérard COLLOMB, Ministre d'État, ministre de l'Intérieur Nicolas HULOT, Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des finances

Paris, le mercredi 14 février 2018

N°337

Communiqué de presse

Inondations de fin janvier 2018

275 communes reconnues en état de catastrophe naturelle

Le Gouvernement a réuni ce jour la commission de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « en procédure accélérée » pour les communes affectées par les crues qui ont débuté fin janvier. A l'issue de la commission, réunie sous l'égide du ministère de l'Intérieur, ce sont 275 communes qui seront reconnues en état de catastrophe naturelle et relèveront de ce dispositif de solidarité nationale.

Les services experts ont été mobilisés pour identifier les communes où la crue décennale a été atteinte ou dépassée. Cette procédure accélérée a permis d'obtenir sans délai des décisions favorables quand les éléments d'appréciation étaient immédiatement disponibles.

Les dossiers de 156 autres communes ont pour le moment été ajournés dans l'attente d'expertises complémentaires. Ils feront l'objet d'un nouvel examen lors d'une nouvelle commission d'ores et déjà programmée le 6 mars prochain.

La priorité est désormais au retour à la normale, à la reprise des circulations de transports en commun et fluviale, et à l'accompagnement des acteurs impactés par les crues, qu'il s'agisse des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Le retour à la normale c'est aussi le traitement de flux de déchets importants, drainés par la crue et résultant de l'épisode. Les collectivités locales sont et resteront mobilisées pour l'enlèvement et le traitement des déchets qui résultent des crues ; Voies Navigables de France (VNF) est intervenu pour prendre en charge ceux qui s'étaient accumulés dans les écluses. Ils sont accompagnés par les services de l'État pour apporter un traitement adapté à ces flux spécifiques.

Une mission de retour d'expérience sera confiée dans les jours à venir aux inspections

générales de l'administration (IGA) et de l'environnement et du développement durable (CGEDD) pour tirer toutes les leçons de cet épisode. Elle permettra d'évaluer les améliorations réalisées en termes de prévention et de gestion de la crise depuis les crues de 2016 mais aussi de dégager les priorités d'actions pour poursuivre les efforts d'adaptation nécessaires pour réduire encore la vulnérabilité de nos territoires.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. Gérard Collomb : 01 40 07 20 03 Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31 Service de presse de M. Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13